

Député

126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 5 septembre 2019

Objet : 29 organisations représentatives des filières agricoles et agro-alimentaires demandent à la France de rejoindre la coalition européenne pour une révision de la directive OGM 2001/18

Madame la Députée,

Le 14 mai dernier, lors du Conseil des ministres européens de l'agriculture, les Pays-Bas ont demandé à la Commission européenne **d'inscrire la révision de la réglementation sur les OGM à son agenda politique**. Nous notons que douze États-membres soutiennent cette initiative et souhaiterions que la France s'y associe pleinement de façon proactive.

En tant que représentants des filières agricoles et alimentaires, nous souhaitons rappeler **l'importance de cette démarche suite à la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) de juillet 2018**. En effet, celle-ci impose aux entreprises de longues et coûteuses démarches d'homologation pour les variétés obtenues par les techniques de mutagenèse développées après 2001. Un tel avis impacte donc nos activités mais aussi la souveraineté alimentaire de l'Europe, et plus particulièrement de la France.

- Alors que les **attentes des consommateurs sont claires** et s'orientent vers des produits sains, sûrs, durables et d'origine locale, **cet avis entrave la recherche et l'innovation qui apportent des réponses concrètes et adaptées**. L'amélioration génétique est un **levier majeur pour la transition agroécologique** en développant des plantes naturellement plus résistantes aux maladies et aux ravageurs des cultures, plus résilientes aux effets du changement climatique mais aussi compatibles et mieux adaptées à de nouvelles méthodes culturales.
- L'interprétation de la CJUE ne tient pas compte du **contexte de concurrence international exacerbé, et engendrera des distorsions de compétitivité pour le secteur agricole et agroalimentaire français**. De plus en plus de variétés de plantes obtenues par ces récentes méthodes de sélection sont déjà commercialisées dans des régions du monde qui ne les réglementent pas en tant qu'OGM. Ces pays ont adopté une approche réglementaire fondée sur la science. Est-il souhaitable d'abandonner nos marchés aux entreprises de ces pays ?
- L'arrêt de la CJUE prévoit des **obligations inapplicables en termes de surveillance, de traçabilité et d'étiquetage** des produits importés de ces pays. En effet, le contrôle des produits ne permet pas de les imputer à une méthode de sélection puisque celle-ci reproduit ce qui se passe dans la nature. Ce point a été confirmé par le rapport du Joint

Research Centre « Detection of food and feed plants obtained by new mutagenesis
te [REDACTED] 2019.

Tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire française doivent pouvoir **développer leurs activités dans un cadre réglementaire prévisible et praticable**. Ceci implique donc d'adapter la réglementation européenne aux connaissances scientifiques, en cohérence avec les législations d'autres régions du monde et sans surtransposition nationale. Dans cet objectif, nous sommes disposés à nous engager avec vous pour cette évolution réglementaire constructive et pragmatique.

À plus court terme, **le Conseil d'État français doit encore statuer sur l'exclusion des variétés obtenues par mutagenèse traditionnelle du champ d'application de la réglementation sur les OGM en France**. Nous espérons qu'il confirmera le statut réglementaire de produits que les consommateurs ont intégrés depuis longtemps à leur quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre haute considération.



Michel LAYUS
Président



Eric THIROUIN
Président

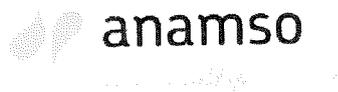


AGPM
maïs'EUROP'

Daniel PEYRAUBE
Président



Jean-Philippe GARNOT
Président



Laurent BOURDIL
Président



Richard GIRARDOT
Président



Anne-Claire VIAL
Présidente



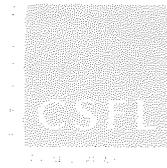
Bertrand MAZEL
Président



Franck SANDER
Président



Dominique CHARGE
Président



Stéphane LACROIX
Président



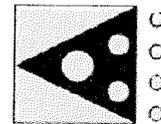
Philippe PONS
Président



Marc MORELLATO
Président



Antoine PISSIER
Président



FNAMS

Thomas BOURGEOIS
Président



François FELIX
Président



FNPSMS
maiz'EUROP

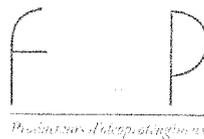
Pierre PAGES
Président



Eric FALLOU
Président



Christiane LAMBERT
Présidente



Arnaud ROUSSEAU
Président



François DESPREZ
Président

 Intercéréales

Jean-François LOISEAU
Président

 Jeunes
Agriculteurs

Samuel VANDAELE
Président

 SNIA

François CHOLAT
Président



Bertrand MAZEL
Président

 Terres
Inovia

Sébastien WINDSOR
Président

 Terres
Unives
l'interprofession des huiles et protéines végétales

Antoine HENRION
Président



Franck BERGER
Président

 Val'hor
Les professionnels du végétal

Mikaël MERCIER
Président